

Vincent Regnault, Avocat

Ligne directe : (514) 598-3102

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vregnault@gazmetro.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Le 23 avril 2009

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la bourse

800, Place Victoria - bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2009

Dossier de la Régie : R-3690-2009

Notre dossier : 312-00385

Chère consœur,

Nous accusons bonne réception de votre correspondance datée du 17 avril dernier pour laquelle nous vous remercions. Après examen du document joint, Gaz Métro n'a aucun commentaire à formuler eu égard à la liste des sujets du dossier tarifaire 2010 ou à la liste des sujets de suivi des décisions.

Toutefois, eu égard à l'échéancier proposé, Gaz Métro souhaiterait formuler les commentaires qui suivent :

1. Considérant les nombreux sujets et suivis qui seront traités lors de l'audience, le délai alloué à Gaz Métro afin de répondre aux demandes de renseignements nous apparaît serré. Ainsi donc, Gaz Métro propose que les demandes de renseignements lui parviennent au plus tard le 1^{er} juin plutôt que le 5 et que les réponses soient transmises au plus tard le 23 juin;
2. De prime abord, les six journées d'audience prévues par la Régie nous semblent insuffisantes considérant les sujets et suivis à être traités. Gaz Métro propose à la Régie de devancer au 1^{er} septembre 2009 le début de l'audience afin que celle-ci se déroule les 1^{er}, 2, 3, 4, 8 et 9 septembre pour la présentation de la preuve de Gaz Métro et de l'ensemble des intervenants. Les journées du 10 et 11 septembre pourraient être conservées dans l'éventualité où la preuve ne serait pas complétée à l'intérieur des six journées d'audience précédentes ou, à défaut, être utilisées par les procureurs pour la préparation de l'argumentation. Cette

dernière pourrait se dérouler les 14 et 15 septembre et, au besoin, le 17 septembre;

3. Si la Régie accepte de devancer le début de l'audience, la date butoir du 10 août 2009 impartie aux intervenants afin de répondre aux demandes de renseignements devrait être devancée d'une semaine, soit au 3 août 2009. Les intervenants auraient alors un délai de deux semaines qui nous apparaît être suffisant pour répondre;
4. Si la Régie accepte de devancer au 3 août le délai pour que les intervenants répondent aux demandes de renseignements, il y aurait également lieu de ramener au 3 août 2009 la date limite pour que le groupe de travail réponde aux demandes de renseignements;
5. Les cinq journées prévues pour des réunions du groupe de travail apparaissent insuffisantes. Gaz Métro propose que la Régie autorise la tenue de sept réunions, soit deux réunions d'information et cinq réunions de négociation et que l'ensemble de ces rencontres puissent avoir lieu dès le 20 mai plutôt qu'à compter du 21 mai 2009;
6. Le rapport du groupe de travail et la preuve afférente devront être complétés au plus tard le 17 juin 2009 en raison de l'absence à compter de cette date de l'un des représentants de Gaz Métro qui signera le rapport. Gaz Métro propose donc de devancer au 18 juin la date limite du dépôt pour le rapport du groupe de travail.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

M. Beaurivaud pour:

Vincent Regnault

VR/mb

c. c.: **Par courriel seulement aux intervenants et/ou procureurs des intervenants:**

M^e Guy Sarault (ACIG)
M^e André Turmel (FCEI)
M^e Stéphanie Lussier (OC)
M^e Dominique Neuman (S.É./AQLPA)
M^e Hélène Sicard (UC)

M. Nicolas Plourde (ACIG)
M^e Geneviève Paquet (GRAMÉ)
M^e Annie Gariépy (RNCREQ)
M^e John Hurley (TCE)
M^e Steve Cadrin (UMQ)